

CAISSE DES ÉCOLES DE LUNEL

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2022**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget de la Caisse des écoles de Lunel est constitué exclusivement d'opérations en lien avec le Programme de Réussite Educative (PRE). Ce budget a été bâti en tenant compte des échanges qui se sont tenus dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires, lors de la réunion du Comité de la Caisse des écoles en date du 08 Février 2022.

Le budget de l'année 2022 est marqué par une stabilité des dépenses et des recettes par rapport à l'exercice 2021. En recettes, une reprise des excédents antérieurs sera par ailleurs effectuée.

Pour le budget primitif 2022 de la Caisse des écoles, les chapitres budgétaires proposés sont les suivants :

	Budget 2021 après décision modificative	Réalisé 2021 (montants provisoires)	Budget primitif 2022
<u>Pour les recettes de fonctionnement :</u>			
Chap 002 (excédent N-1) :	1 910,59		2 158,31
Chap 74 (dotations et subventions) :	120 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL	121 910,59	120 000,00	122 158,31
<u>Pour les dépenses de fonctionnement :</u>			
Chap 011 (charges générales) :	120 010,59	119 752,28	120 000,00
Chap 65 (Autres charges de gestion courantes) :	0,00	0,00	0,00
Chap 67 (Charges exceptionnelles) :	1 900,00		2 158,31
TOTAL	121 910,59	119 752,28	122 158,31

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement. Il est rappelé qu'il ne présente pas d'opérations en investissement.

Le Comité de la Caisse des écoles a décidé à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** par chapitre le budget primitif 2022 de la Caisse des écoles.

2. QUESTIONS DIVERSES

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14h40.

Fait à Lunel,
Le 17 février 2022

Pour le Président,
L'élu délégué,




Michel CRÉCHET